

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-61 PROJET AVELO2 – ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR MOBILITE ACTIVE

Date de la convocation
13/09/2022

Le 20 septembre 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	X				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J: CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte	X				
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément			X		
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		MH MICHON	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1		5	5
	TOTAL EPCI et communes	8	1		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

6303

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 1 : Devenir un territoire à énergie positive

Mesure 28 : S'approprier les enjeux énergétiques

Mesure 31 : Inciter à de nouvelles mobilités

Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 37 : Favoriser le lien social par des coopérations locales

Mesure 38 : Développer les coopérations

Hors Contrat de Parc 2018 – 2022

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant que la réalisation d'une stratégie de mobilité active s'inscrit dans la politique générale du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) au travers de sa Charte 2018 – 2033 ;

Contexte :

Le secteur des transports représente le premier poste de consommation énergétique et d'émission de gaz à effet de serre non naturel du territoire. La dépendance à la voiture y est très importante, avec plus de 88% des ménages en possédant au moins une.

Malgré cela, les services et aménagements de mobilité active et partagée sont aujourd'hui peu développés. Aucun document ou stratégie n'encadre le développement d'une politique de mobilité active à l'échelle du territoire, indispensable au lancement d'une réelle dynamique et au captage de financements.

En janvier 2022, l'ADEME a publié l'appel à projets AVELO2, afin de soutenir plus de 400 territoires peu denses et péri-urbain dans la planification, l'expérimentation, l'évaluation et l'animation de politiques cyclables. Cet AAP est une réelle opportunité pour le PNR ML.

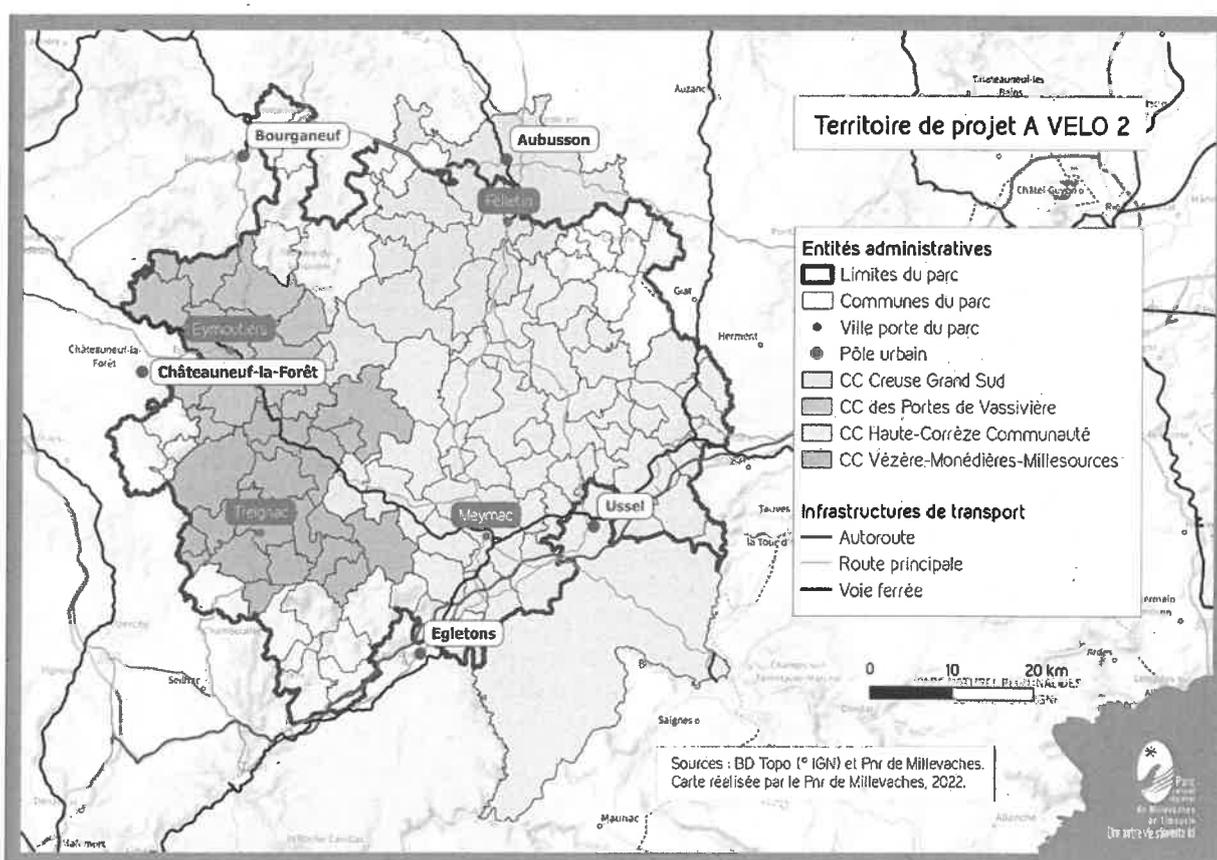
Description du projet :

Le PNR ML a présenté sa candidature « Schéma directeur mobilité active du PNR ML » à l'appel à projet « AVELO 2 » de l'ADEME au printemps 2022 dont voici les éléments structurants :

Territoire de projet

Le territoire de projet comprend les territoires du PNR ML et des EPCI Creuse Grand Sud (CGS), Haute-Corrèze Communauté (HCC), Portes de Vassivière (PDV) et Vézère-Monédières-Millesources (V2M). Il s'étend sur 162 communes et plus de 4 000 km².

Chaque EPCI a rédigé un courrier de soutien au projet AVELO2 porté par le PNRML.



Axe 1 : Etudes

Le projet consiste en l'élaboration d'un schéma directeur mobilité active multi-partenarial à l'échelle du PNR ML et d'EPCI entières : HCC, CGS; PDV, V2M.

Le schéma sera coordonné par le chargé de mission mobilité du PNR ML, qui animera le réseau d'acteurs : EPCI, acteurs socio-économiques et associations du territoire.

Il traitera la mobilité quotidienne et touristique et comprendra :

- un diagnostic de mobilité,
- une définition des enjeux,
- des préconisations territoriales et par EPCI, -
- un plan d'actions.

Un focus particulier sera fait sur les villes-portes du Parc, éventuellement sur les villes principales du territoire de projet et sur les communes labellisées « petites villes de demain », ce en fonction de l'engagement des communes.

Les associations et habitants du territoire seront sollicités au cours du projet (démarche participative) et un partenariat pourrait être réalisé avec des établissements scolaires.

Axe 2 : Développement d'un service mobilité active

Dans le cadre de son « Plan climat air énergie territorial » et en action expérimentale directe du « schéma directeur mobilité active », un service de location de vélos à assistance électrique sera développé sur la communauté de communes des Portes de Vassivière.

Axe 3 : Communication / Animation

Une communication régulière autour de l'élaboration du « schéma directeur mobilité active » sera mise en place. Des sessions d'échanges, de recensement des besoins et de restitution seront organisées.

Des animations telles que « la semaine sans voiture », semaine de la mobilité, Fresque de la mobilité, formation des scolaires au vélo... seront proposées.

Axe 4 : Ingénierie territoriale

Afin d'élaborer le « schéma directeur mobilité active » par le PNR ML, un temps de travail d'un ETP/an sur une période de 18 mois a été un prérequis, demandé par les services de l'ADEME. En conséquence, il est proposé le recrutement d'un chargé de mission sur une durée de 18 mois à temps plein.

Missions pressenties pour le chargé de mission	Descriptif de l'action	Objectifs de l'action	Public(s) cible(s)
Elaboration du schéma directeur mobilité active – <u>mission principale</u>	Diagnostic du territoire, construction du plan d'action, organisation d'ateliers et de réunions publiques, coordination avec les autres stratégies territoriales Pilotage de l'action : comité de pilotage et comité technique	<u>Elaboration et validation schéma directeur mobilité active</u> (diagnostic, définition des enjeux, préconisations par EPCI et villes-portes, plan d'actions) dans les instances du PNR et des EPCI	Sur les 162 communes du territoire d'étude : Collectivités, acteurs socio-économiques, habitants
Mise en œuvre du plan d'action (après validation du schéma directeur)	Elaboration et validation d'un plan d'action Développement de l'expérimentation de service vélo sur PDV	Programmation du lancement des actions	Selon actions et secteurs ciblés
Communication, sensibilisation	Communication autour du schéma, animation de sensibilisation	Sensibilisation de divers publics, mise en place de formation	Habitants (séniors, actifs, scolaires, en insertion)

Calendrier prévisionnel

- Démarrage de l'action (réunion de lancement) - janvier 2023
- Phase 1 : Recrutement et lancement du diagnostic - janvier 2023
- Réunions de pilotage et concertation - Printemps 2023
- Phase 2 : Enjeux et préconisations - Eté 2023
- Phase 3 : Plan d'actions - Automne 2023
- Validation du schéma - fin 2023/début 2024
- Mise en œuvre des actions - début 2024
- Fin de l'opération (dans le cadre de l'AAP) - Juin 2024

Plan de financement prévisionnel :

Le porteur du projet est le PNR ML. L'une des actions, « mise en œuvre d'un service de location de vélo », est portée par la Communauté de Communes des Portes de Vassivière.

En conséquence, le dimensionnement budgétaire global du projet et les recettes prévisionnelles sont les suivantes :

Porteur de projet	Dépenses		Recettes		
	Intitulés de dépenses	Dépenses (18 mois)	Partenaires financiers	Recettes (€) (%)	
Communauté de communes Portes de Vassivière Pnr de Millevaches en Limousin Pnr de Millevaches en Limousin	Axe 2 Mise en place service location vélo sur la communauté de communes Portes-de-Vassivière	10 000 €	ADEME · Poste (forfaitaire) : 43 500 € · Equipement (100%) : 2 000 € · Animation/communication (50%) : 7 500€ · Service de loc PDB (50%) : 5 000€ Portes-de-Vassivière Autofinancement SMAG PNRML	58 000 € 67%	
	Axe 3 Animation et communication	15 000 €			5 000 € 6%
	Axe 1 et 4 Poste (1 ETP sur 18 mois – salaires bruts chargés)	60 000 €			24 000 € 28%
	Achat équipement poste	2 000 €			
	Total dépenses	87 000 €	Total recettes	87 000 € 100%	

Le dimensionnement budgétaire et les recettes prévisionnelles associées uniquement à la maîtrise d'ouvrage du PNR ML sont les suivants (notons que le Parc en qualité de coordonnateur de projet, percevra les aides destinées à la Communauté de communes des Portes de Vassivière. En ce sens, une convention de reversement devra être établie) :

Porteur de projet	Dépenses		Recettes		
	Intitulés de dépenses	Dépenses (18 mois)	Partenaires financiers	Recettes (€) (%)	
Pnr de Millevaches en Limousin Pnr de Millevaches en Limousin	Axe 3 Animation et communication	15 000 €	ADEME · Poste (forfaitaire) : 43 500 € · Equipement (100%) : 2 000 € · Animation/communication (50%) : 7 500€ Autofinancement SMAG PNRML	53 000 € 69%	
	Axe 1 et 4 Poste (1 ETP sur 18 mois – salaires bruts chargés)	60 000 €			24 000 € 31%
	Achat équipement poste	2 000 €			
	Total dépenses	77 000 €	Total recettes	77 000 € 100%	

L'instruction des candidatures à l'appel à projet AVELO2 par les services de l'ADEME s'est déroulée en début d'été 2022. En date du 15 juillet, le PNR ML a été informé qu'il est lauréat de l'appel à projet dans les conditions décrites ci-avant.

En cas de validation du projet par les membres du bureau syndical, la notification et le conventionnement associé à la délibération de l'ADEME interviendront dans le courant de l'automne 2022.

Enfin, le présent plan de financement prévisionnel, portant un taux d'autofinancement de 31%, soit 24 000 € répartis sur deux exercices budgétaires 2023 et 2024, est susceptible d'évoluer favorablement selon l'intervention du contrat de Parc 2023-2026 sur ce projet.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- d'approuver le projet AVELO2 (candidature du Parc retenue par l'ADEME dans le cadre de son appel à projet) ;
- d'approuver le projet de Schéma directeur mobilité active à l'échelle des 162 communes ;
- de valider le budget global du projet et son plan de financement ;
- de valider le budget de la programmation du PNR ML et son plan de financement minimum ;
- de valider le principe du recrutement d'un chargé de mission dédié (rapport complémentaire) ;
- de valider le principe d'une convention de reversement des aides de l'ADEME destinée à la communauté de communes des Portes de Vassivière (5 000 € d'aide pour un budget de 10 000 €) ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - engager les procédures de commandes publiques permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - prendre toute décision concernant cette opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices 2023 et 2024, aux chapitres correspondants.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le projet AVELO2 (candidature du Parc retenue par l'ADEME dans le cadre de son appel à projet) ;
- d'approuver le projet de Schéma directeur mobilité active à l'échelle des 162 communes ;
- de valider le budget global du projet et son plan de financement ;
- de valider le budget de la programmation du PNR ML et son plan de financement minimum ;
- de valider le principe du recrutement d'un chargé de mission dédié (rapport complémentaire) ;
- de valider le principe d'une convention de reversement des aides de l'ADEME destinée à la communauté de communes des Portes de Vassivière (5 000 € d'aide pour un budget de 10 000 €) ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - engager les procédures de commandes publiques permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;

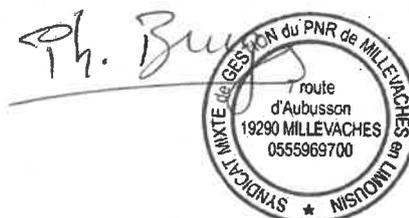
- prendre toute décision concernant cette opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices 2023 et 2024, aux chapitres correspondants.

Nombre de délégués en exercice : 1

Présents : 12/ Votants : 14 (dont 2 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 28.09.22
Et qu'elle a été affichée le 28.09.22



REÇU LE

28 SEP. 2022

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

